

La foi en action

Foire aux questions

Le 6 avril 2018, le Chevalier Suprême Carl Anderson a annoncé le lancement du modèle de programmes « La Foi en action ». Vous trouverez ci-dessous une liste de questions et réponses pouvant être partagée avec les conseils de votre juridiction et les conseils locaux. Pour toute question supplémentaire ou si vous souhaitez obtenir plus de précision pour une réponse, veuillez contacter le Département de la mission fraternelle.

MODÈLE GÉNÉRAL « LA FOI EN ACTION » :

Q: Qu'est-ce que « La foi en action » ?

A: « La Foi en action » est le nouveau modèle de programmes pour tous les programmes recommandés par le Conseil Suprême.

Q: Qu'est-il arrivé à l'initiative « Construire l'Église domestique tout en renforçant notre paroisse » ?

A: « Construire l'Église domestique tout en renforçant notre paroisse » existe toujours et regroupe les concepts fondamentaux de notre vision et de notre stratégie actuelle, pour créer des conseils paroissiaux solides et dynamiques. Il inclut les ressources nécessaires au renouveau spirituel et à l'intégration de la famille, à la vie du conseil et de la paroisse unis par des liens de complémentarité. Le modèle du programme « La foi en action » est une évolution de l'initiative « Construire l'Église domestique ». Il met l'accent sur le moyen le plus direct pour un conseil d'influencer sa communauté paroissiale : les activités. Tous les programmes présents dans « Construire l'Église domestique » sont désormais intégrés au modèle « La foi en action » ou ont été retirés. Il y a maintenant un modèle unique qui englobe l'ensemble des programmes recommandés par le Conseil Suprême : il s'agit de « La foi en action ».

CATÉGORIES :

Q: Quelles sont les catégories de programmes ?

- A: Les quatre catégories de programmes sont « La Foi », « La Famille », « La Communauté » et « La Vie », qui représentent les priorités de notre Ordre. Ce modèle ne vise en aucun cas à éliminer la nécessité pour les Chevaliers de servir la jeunesse et de favoriser la fraternité. Au contraire, il cherche à s'appuyer sur elles de manière plus globale.
- **« LA FOI »** : Notre objectif est de renforcer nos membres et leurs familles dans la foi. Lorsque nous avons intégré l'Ordre, on nous a rappelé de nous tenir informés en permanence dans la foi catholique. Cette formation va au-delà des simples faits ou de la pratique religieuse pour créer un lien authentique avec un Dieu d'amour et Son fils Jésus-Christ.
 - **« LA FAMILLE »** : L'abbé Michael J. McGivney a cherché à renforcer les liens familiaux entre le père et la mère ainsi qu'entre les enfants et les parents. Nos programmes consacrés à la famille représentent une évolution et une réponse à une société qui cherche à affaiblir les liens de la famille. Nous devons clamer la nécessité pour la société de valoriser une famille fidèle à Dieu et à chacun de ses membres.
 - **« LA COMMUNAUTÉ »** : En tant que Chevaliers de Colomb, nous sommes appelés à servir notre famille et notre Dieu. Notre premier principe est la charité, chez nous avec nos familles ou dans nos communautés. Il s'agit là d'une partie essentielle de la mission des Chevaliers de Colomb.
 - **« LA VIE »** : L'urgence de la menace qui pèse sur la culture de la vie ne peut pas être sous-estimée. Le respect de la dignité de la vie exige un engagement envers les droits de l'homme, qui s'exprime de façon très large. En tant que Chevaliers de Colomb et disciples du Christ, « les catholiques doivent s'engager pour la défense de toute existence humaine à tous les stades et en toutes circonstances » (Saint Jean-Paul II, 1995).



Q: Qu'est-il arrivé à la catégorie « La Jeunesse » ?

A: La catégorie « La Jeunesse » a été associée à la catégorie « La Communauté » pour harmoniser en profondeur l'ensemble des programmes communautaires de sensibilisation, notamment ceux impliquant les jeunes et leurs familles.

Q: Dois-je désigner un directeur jeunesse pour le conseil ?

A: Non, ce n'est pas nécessaire. Les responsabilités du programme ont été transférées à la catégorie du programme « La Communauté ».

Q: Qu'est-il arrivé à la catégorie « Le Conseil » ?

A: La catégorie « Le Conseil » a été associée aux catégories « La Foi » et « La Famille ». Les programmes du conseil mettant en jeu la fraternité devront inclure à la fois les activités basées sur la foi et les activités destinées à la famille. Ces programmes offrent l'opportunité aux Chevaliers de se réunir avec un objectif commun afin d'encourager l'unité et la spiritualité.

PROGRAMMES :**Q: Quels sont les programmes recommandés par le Conseil Suprême ?**

A:

Tableau des catégories de programmes recommandés par le Conseil Suprême

« LA FOI »	« LA COMMUNAUTÉ »
<p>« Remboursement à l'Appui du Programme des Vocations » (programme « RSVP »)</p> <p><i>Dans la brèche</i></p> <p>Réflexion spirituelle</p> <p>Heure Sainte</p> <p>« Programme de l'icône pèlerine »</p> <p>Kiosque sur « Construire l'Église domestique »</p> <p>Programme de « Prières du Rosaire »</p> <p>Présents sacramentels</p>	<p>« Des manteaux pour les enfants »</p> <p>Fondation Chaise Roulante</p> <p>Habitat pour l'Humanité</p> <p>« Ne laissez aucun voisin derrière » **</p> <p>« Préparation aux catastrophes naturelles »</p> <p>« Championnat de Lancer Libre »</p> <p>« Concours de rédaction sur la citoyenneté catholique »</p> <p>« Défi soccer »/« Défi hockey »</p> <p>« Des mains secourables »</p>
« LA FAMILLE »	« LA VIE »
<p>« Nourrir les familles »</p> <p>« Famille du mois/de l'année »</p> <p>La famille pleinement vivante</p> <p>la « Nuit de la prière familiale »</p> <p>Campagne annuelle « Célébrons Noël dans l'esprit du Christ »</p> <p>« Semaine de la famille »</p> <p>« Consécration à la Sainte-Famille »</p> <p>« Promotion du Vendredi saint au sein des familles »</p>	<p>« Marche pour la vie »</p> <p>« Jeux Olympiques spéciaux »</p> <p>« Initiative Échographie »</p> <p>Soutien au centre d'accueil pour femmes enceintes</p> <p>« Fonds d'aide aux réfugiés chrétiens »</p> <p>« La Route de la Rose d'Argent »</p> <p>Messe pour les personnes ayant des besoins spéciaux</p> <p>Neuvaine pour la vie</p>

Les caractères gras signalent les programmes vedettes

***Uniquement pour cette année fraternelle*

Q: Combien de programmes sont nécessaires pour répondre aux critères du Prix colombien pour chaque catégorie ?

A: Quatre crédits de programmes doivent être obtenus dans chaque catégorie pour remporter le « Prix Colombien ». Pour remporter le « Prix Colombien », le conseil doit obtenir un total de seize (16) crédits de programmes au minimum.

Q: Quels sont les programmes vedettes ?

A: « RSVP », « Dans la brèche », « Réflexion spirituelle », « L'Heure Sainte », « Nourrir les familles », « Famille du Mois/de l'Année », « Nuit de la prière familiale », « La Famille pleinement vivante », « Des manteaux pour les enfants », « Fondation Chaise Roulante », « Habitat pour l'Humanité », « Ne laissez aucun voisin derrière », « Marche pour la vie », « Jeux Olympiques spéciaux », « Soutien aux centres pour femmes enceintes » et « Initiative Échographie ».

Q: Le conseil continuera-t-il à recevoir quatre crédits ou un crédit complet par catégorie pour un programme vedette ?

A: Non. Le conseil recevra seulement deux crédits ou un demi-crédit par catégorie pour un programme vedette. Nous encourageons les conseils à améliorer leur vie fraternelle et paroissiale grâce à différents programmes riches disponibles dans le nouveau modèle de programmes « La Foi en action », ou grâce à des programmes uniques qui leur sont propres.

Q: Existe-t-il des programmes obligatoires ?

A: Non. Les conseils sont encouragés à participer à des programmes variés qui répondent le mieux aux besoins des hommes de leur conseil et de leur paroisse.

Q: Le fait de soutenir une banque alimentaire ou une soupe populaire compte-t-il à la fois pour le programme « Nourrir les familles » et pour l'activité de service 4 du programme « Ne laissez aucun voisin derrière », à savoir « Nourrissez ceux qui ont faim » ?

A: Oui. La participation au programme « Nourrir les familles » peut être comptabilisée et doit être déclarée dans deux catégories (« La Famille » et « La Communauté »). Afin de garantir que votre conseil reçoive un remboursement, veuillez également envoyer le [Programme de remboursement – « Nourrir Les Familles » Formulaire De Demande de remboursement/Plaque](#) (Formulaire n° 10057-F). Afin d'obtenir un crédit pour le programme « Ne laissez aucun voisin derrière », il est nécessaire de terminer une activité de service complémentaire en plus de l'activité de service 4. « Nourrissez ceux qui ont faim ».

Q: Où puis-je trouver les informations concernant les Exigences des programmes vedettes ?

A: Pour accéder à la FAQ et une présentation plus détaillée des exigences des programmes, veuillez vous rendre sur kofc.org/foienactionressources ou vous reporter à la dernière section de votre guide au format papier.

SERVICE D'INFORMATION CATHOLIQUE :**Q: Quel rôle le Service d'information catholique (SIC) joue-t-il dans le modèle de programme « La foi en action » ?**

A: Le SIC continuera à offrir les mêmes ressources que par le passé. Comme toujours, les conseils sont fortement encouragés à commander des brochures qui viendront compléter les programmes de « La foi en action ».

GESTION DU SITE INTERNET :**Q: Où se trouvent les ressources pour les programmes du modèle de programmes « La Foi en action » sur le site internet ?**

A: Toutes les ressources concernant le modèle de programmes « La Foi en action » sont disponibles sur la page internet « Programmes », à l'adresse www.kofc.org/foienactionressources. Des liens et informations supplémentaires concernant les programmes sont disponibles sur la page « Programmes », à l'adresse.

Q: La section Construire l'Église domestique sera-t-elle supprimée du site internet ?

A: Non. Construire l'Église domestique continuera à vivre dans le cadre de son objectif original qui est de fournir aux membres et à leurs familles, des ressources pour construire la famille et l'Église. Tous les programmes « Construire l'Église domestique » seront désormais indiqués seulement sur la page « La foi en action » du site internet des Chevaliers de Colomb, car Construire l'Église domestique est essentiel pour le modèle de programme et ne représente désormais plus un volet distinct du programme.

FORMULAIRES ET RAPPORTS

Q: Où puis-je trouver les formulaires de rapport pour tous les programmes du modèle « La Foi en action » ?

A: Tous les formulaires pour les programmes sont disponibles en ligne, sur le site kofc.org/foienactionformulaires. Nous invitons vivement chaque conseil à déclarer leurs activités de programmes en ligne dès que l'activité de programme ou du conseil est terminée en utilisant le formulaire [Programmes fraternels – Formulaire de rapport](#) (Formulaire n° 10784-F). Les activités effectuées dans le cadre des programmes doivent, au minimum, être déclarées de manière trimestrielle. Les programmes de remboursement nécessitent toujours leurs propres demandes et formulaires, qui sont également disponibles sur kofc.org/foienactionressources.

PROGRAMME DE FORMATION POUR UN ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE :

Dans le cadre de « La foi en action », certains présidents/officiers d'État et de conseil doivent suivre des formations « Un environnement sécuritaire » et il peut leur être demandé également de se soumettre à la vérification de leurs antécédents. Certains postes ont également accès au tableau de bord d'administration en ligne Praesidium ARMATUS pour vérifier la conformité des membres vis-à-vis de leur conseil ou de leur juridiction.

Exigences pour le « Programme de formation pour un environnement sécuritaire » et la vérification des antécédents – Tableau 1

RÔLES	FORMATION	VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS	ADMINISTRATION ARMATUS
Conseil d'État			
Député d'État	✓		✓
Avocat d'État	✓		✓
Directeur d'État des programmes	✓		✓
Directeur d'État de la jeunesse	✓	✓	✓
Directeur d'État de la famille	✓	✓	✓
Directeur d'État de la communauté	✓	✓	✓
Président d'État des Écuyers	✓	✓	✓
Conseil subordonné			
Grand Chevalier	✓		✓
Le fidèle Navigateur	✓		
Directeur des programmes	✓		✓
Directeur de la famille	✓	✓	
Directeur de la communauté	✓	✓	
Chef conseiller	✓	✓	
Conseiller auprès des adultes	✓	✓	

Si les membres qui occupent certains postes ne sont pas en conformité dans les trente (30) jours suivant la réception d'une notification, ils pourront être amenés à quitter ces postes.

À la fin de la rédaction du [Rapport des responsables du programme de service](#) (n° 365), assurez-vous que toutes les adresses électroniques soient exactes. Praesidium, le partenaire des Chevaliers de Colomb pour un environnement sécuritaire, utilisera ces adresses électroniques pour envoyer des notifications par courriel aux directeurs de programmes et aux présidents qui doivent suivre le programme de formation pour un environnement sécurisé et pour fournir une autorisation de vérification d'antécédents. Les directeurs et présidents doivent vérifier les notifications de Praesidium par courriel dans leur boîte de réception ou leur dossier de courriers indésirables afin d'y trouver le nom d'utilisateur et le mot de passe qui leur ont été attribués pour suivre la formation requise ainsi que le lien nécessaire pour autoriser la vérification de leurs antécédents. Les Chevaliers de Colomb prennent à leur charge la totalité des coûts associés à ces exigences.

Les notifications par courriel sont propres à chaque destinataire et ne peuvent pas être transmises ou utilisées par un autre directeur ou président. Elles comportent également une date d'expiration. Le destinataire doit effectuer la formation et donner son autorisation à la vérification de ses antécédents dans les trente (30) jours suivant la réception de la notification.